



LA STRUCTURE DU TISSU ÉCONOMIQUE



Le périmètre d'observation du dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine correspond à celui défini dans le décret n°2013-336 du 22 avril 2013. Il comprend 9 départements, dont 4 départements normands (Manche, Calvados, Seine-Maritime et Eure) et 5 départements de l'ouest francilien (Val d'Oise, Yvelines, Hauts-de-Seine, Paris et Seine-Saint-Denis).

La Vallée de la Seine compte 1,3 million d'établissements, dont 550 000 à Paris, 245 000 dans les 4 départements normands et 520 000 dans les 4 autres départements de l'ouest francilien. En termes d'emploi, le tissu productif est très concentré. Toutes activités confondues, le territoire compte 7 250 établissements de 100 salariés et plus. Représentant 0,6 % seulement des établissements, ces piliers de l'économie emploient près de la moitié des salariés du territoire. La Vallée de la Seine se caractérise par une surreprésentation des grands établissements en France métropolitaine, en particulier ceux de plus de 500 salariés qui jouent un rôle moteur localement mais aussi à l'échelle nationale.

STRUCTURE DU TISSU ÉCONOMIQUE



1,3 million
d'établissements



5 millions
de salariés au **1^{er} janvier 2015**



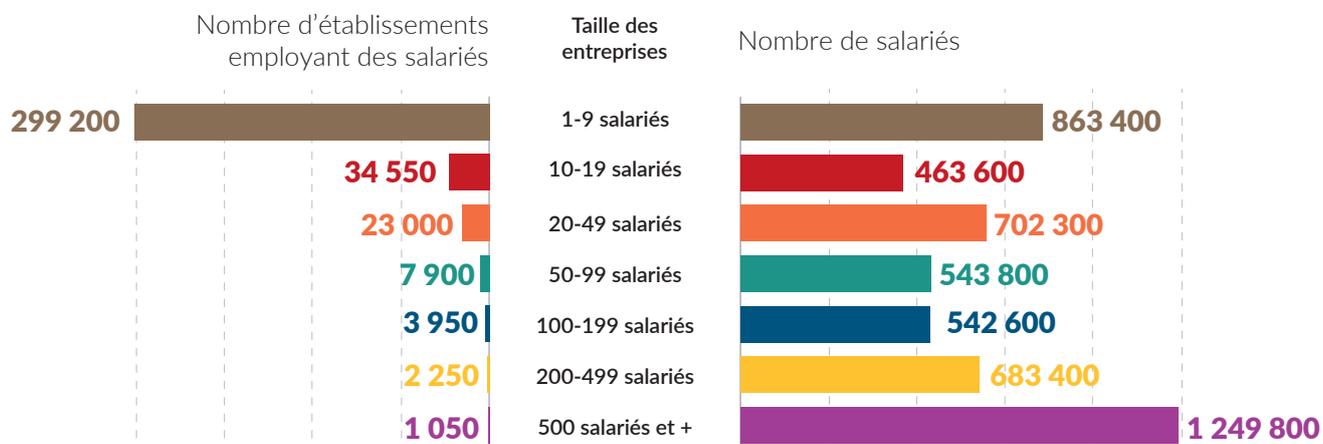
42 % à **Paris**

19 % dans les **départements normands**

Localisation des établissements

39 % dans les **autres départements de l'ouest francilien**

STRUCTURE DU TISSU PRODUCTIF AU 1^{ER} JANVIER 2015



NB : un établissement est une unité de production dépendant juridiquement d'une entreprise. Une entreprise peut être mono-établissement ou posséder plusieurs établissements.



SPHÈRE PRODUCTIVE



des établissements exercent une activité dans la **sphère productive**

Ces établissements emploient

1,9 million

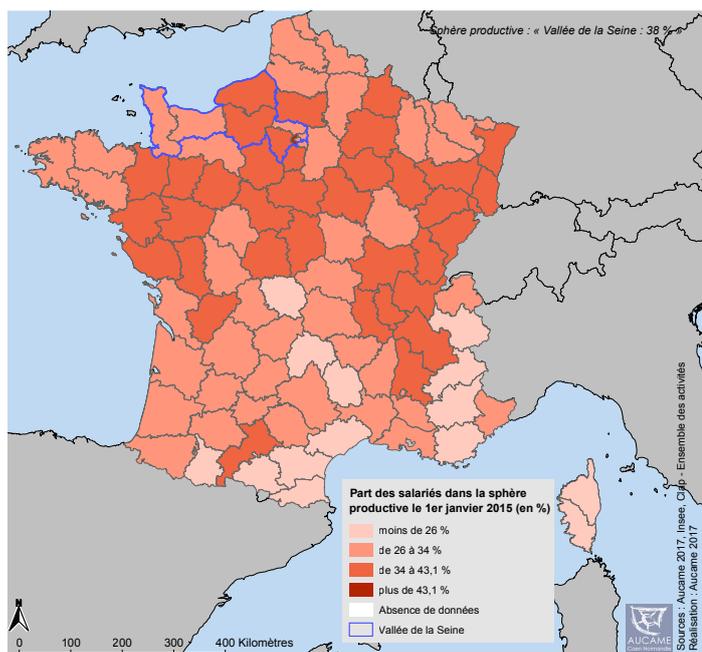
de salariés



des salariés français travaillant dans la sphère productive se situent dans **la vallée de la Seine**

Dans la Vallée de la Seine, 1,9 million de salariés travaillent dans la sphère productive, soit 38 % des salariés du territoire. L'industrie occupe une place majeure, mais aussi les services aux entreprises du fait du caractère métropolitain de l'économie. Malgré cette orientation productive, les emplois sont majoritairement tournés vers la consommation locale et la satisfaction des besoins des habitants, 3,1 millions des salariés travaillant dans la sphère présente. Plus d'un million d'entre eux exercent une mission de service public, le poids des emplois publics dans l'économie étant relativement plus élevé dans les départements normands (26 %) que dans l'ouest francilien (19 %).

SPHÈRE PRODUCTIVE



NB : la **sphère productive** concerne les activités de production de biens consommés en majorité à l'extérieur du territoire et les activités de services destinées aux entreprises précédentes. Déterminée par différence, la **sphère présente** regroupe les activités de production de biens et de services visant à satisfaire localement les besoins des habitants et des personnes intermittentes ou de passage sur le territoire (villégiature, touristes...).

SERVICES PUBLICS



1 million

de salariés travaillent dans la **sphère publique** soit **1/5 des salariés**



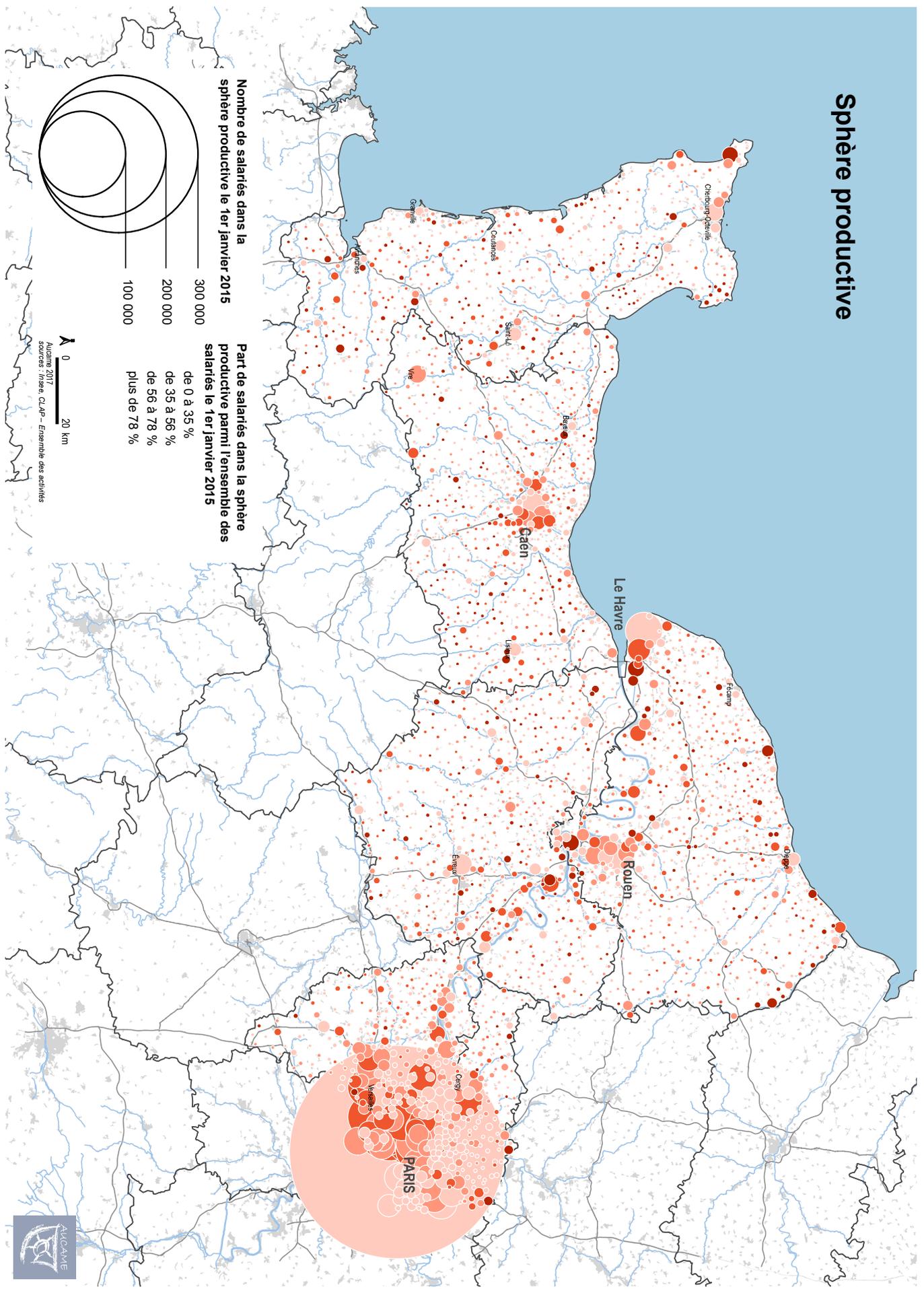
des emplois publics de la France métropolitaine se situent dans la **Vallée de la Seine**

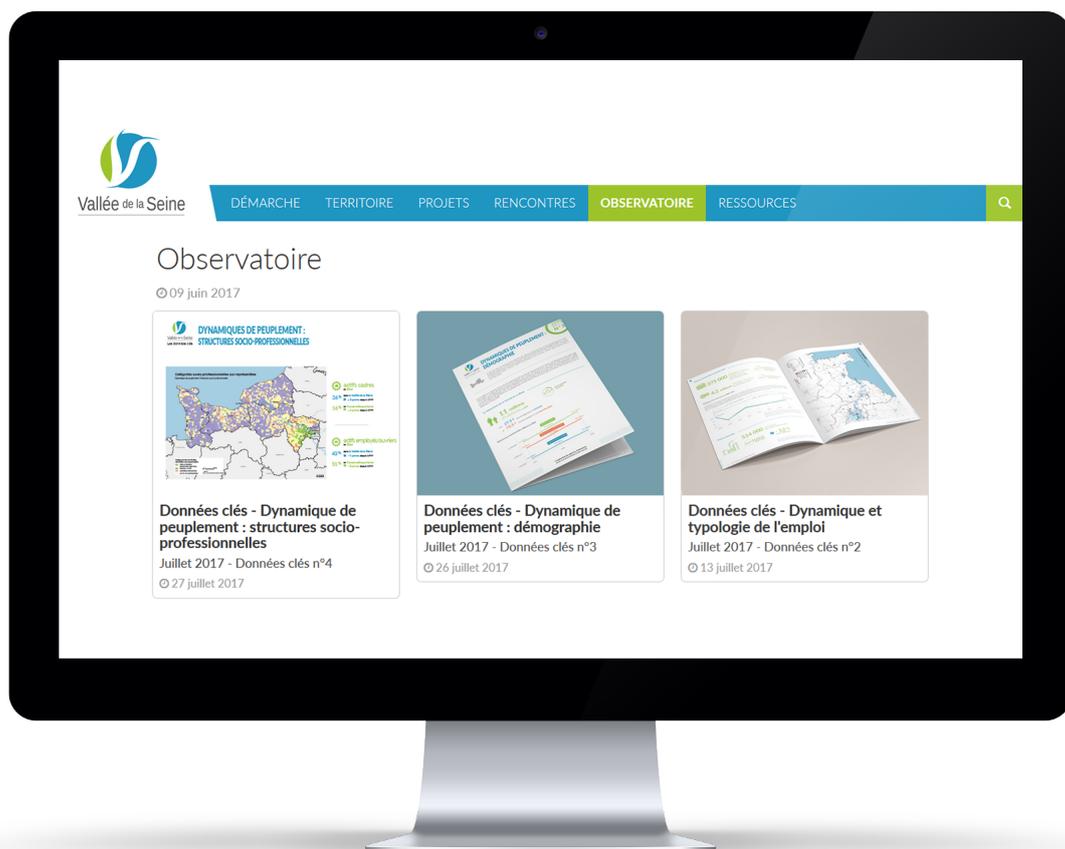
SALARIÉS TRAVAILLANT DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE PAR DÉPARTEMENT

Département	En nombre de salariés	En % de l'emploi total	En % de la vallée de la Seine
Départements normands	251 100	26 %	24 %
Paris	338 500	20 %	33 %
Autres départements de l'ouest francilien	437 700	18 %	43 %
Vallée de la Seine	1 027 300	20 %	100 %

NB : la **sphère publique** regroupe l'ensemble des emplois actifs dans la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière.

Sphère productive





Plus d'informations sur le site www.vdseine.fr

Sources

INSEE, CLAP – Ensemble des activités, 2015.

La source CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) met en cohérence des données issues de plusieurs sources (DADS, URSSAF et SIRENE). Elle couvre l'ensemble des activités économiques locales, à l'exception des emplois domestiques et des activités de la Défense.



Réalisé par la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine :

Avec le soutien de :

